

Le Canada honore ses engagements aux termes de l'Acte final. Ce dernier a connu une large diffusion au sein des organismes fédéraux et provinciaux. Guide pour l'avenir, ce document nous amènera à considérer les changements qu'il y a lieu d'apporter à nos politiques actuelles afin qu'elles cadrent avec les engagements que nous avons souscrits. Nous cherchons à nous en inspirer pour donner la meilleure orientation possible à nos relations bilatérales. Le libellé de l'Acte final nous a été d'un précieux concours dans des communiqués, des accords et des traités, car il représente l'essentiel de la position des signataires. Sur le plan multilatéral, les travaux préparatoires progressent de façon satisfaisante au sein de deux organismes des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe et l'Unesco. Les programmes prévus par l'Acte final sont d'ailleurs si compréhensifs et détaillés que, de toute évidence, nombre d'initiatives multilatérales ne peuvent être menées à bon terme, voire amorcées, avant les réunions de Belgrade.

Pour notre part, nous nous sommes engagés à publier l'Acte final au Canada et à lui assurer une large diffusion. Par sa couverture de la réunion d'Helsinki, la presse a déjà fait beaucoup à cet égard. De plus, le gouvernement vend, à un prix fort modique, des exemplaires de l'Acte final. Mon ministère fournit par ailleurs ce document à bon nombre d'organismes non gouvernementaux qui joueront un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de ses dispositions. Le gouvernement s'est engagé à faire appliquer le plus rapidement et le plus complètement possible les dispositions de l'accord d'Helsinki; ce processus est déjà très bien engagé.

Je crois que ce bref survol de la CSCE démontre que les résultats récompensent les efforts des Etats qui y ont participé. Si l'Occident a été souple lorsqu'il l'a jugé approprié, il n'a cédé sur aucune question de principe pour obtenir une conclusion hâtive des pourparlers. L'Acte final représente la volonté de paix des peuples de trente-cinq pays. Il s'inscrit dans un processus ouvert sur l'avenir, un avenir qui sera inévitablement fait de changement et d'adaptation. Le défi que nous devons relever est de réaliser les promesses que renferme ce document. L'infrastructure de la coopération est maintenant en place; il reste aux nations à oeuvrer au sein de ce dernier pour la cause du progrès. L'année qui reste avant la réunion de Belgrade constitue en quelque sorte le banc d'essai de la détente. Le Canada entend jouer son rôle afin de donner vie à ce processus, afin qu'il ait une résonance dans la vie quotidienne des hommes. Nous espérons que les autres Etats signataires vont joindre leurs efforts aux nôtres.